



**Conseil de l'Éducation
et de la Formation**

**Vers une politique cohérente de gestion de la
qualité dans le cadre de l'enseignement qualifiant
et de la formation professionnelle**

Avis 108

Conseil du 25 juin 2010

Cet Avis fait suite au Dossier d'Instruction *Vers une politique cohérente de gestion de la qualité dans le cadre de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle.*

Avertissement :

En application du décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, du 21 juin 1993, le CEF tient à préciser que, pour des raisons de lisibilité, ces noms exprimés au masculin doivent systématiquement se lire au masculin et au féminin.

1. Constat : une politique cohérente d'éducation tout au long de la vie nécessite une gestion de la qualité globale

Considérant :

- ▶ qu'il est nécessaire de déployer au-delà des institutions une **politique cohérente d'éducation et de formation tout au long de la vie**, qui permet à l'apprenant d'être l'acteur de sa vie professionnelle et sociale dans un cadre organisé et défini collectivement ;
- ▶ que les **objectifs de transparence et de mobilité** sont des enjeux au sein même de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, d'autant plus que le paysage de l'enseignement et de la formation professionnelle en Cfwb est complexe et diversifié ;
- ▶ que ceci implique une confiance mutuelle et l'hypothèse est que l'assurance qualité a un rôle à y jouer ;
- ▶ que cette hypothèse se retrouve également dans les textes européens concernant les outils de transparence et de mobilité (CEC1, ECVET2...) et a donné lieu à la récente recommandation aux Etats membres proposant la mise en place d'un cadre de référence commun pour la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (EQARF – European Quality Assurance Reference Framework) ;
- ▶ qu'il est nécessaire de comprendre la qualité dans une logique de **gestion totale de la qualité**, ce qui implique de définir au préalable les **objectifs poursuivis**, et ce à chaque niveau de responsabilité :
 - le niveau du système global (Communauté française, Région wallonne, Cocof)
 - le niveau des institutions et pouvoirs intermédiaires
 - le niveau des acteurs de terrain ;
- ▶ qu'il conviendrait aussi de clarifier le rôle de chaque acteur, à chaque niveau, en précisant comment définir de manière démocratique les objectifs, du niveau stratégique au niveau opérationnel;

¹ CEC : Cadre européen des certifications

² ECVET : European Credit for Vocational Education and Training

- ▶ qu'une telle approche suppose de commencer par **définir les missions** de l'éducation et la formation tout au long de la vie, ce qui n'est pas fait en Communauté française Wallonie-Bruxelles ;
- ▶ que les champs concernés sont l'enseignement secondaire qualifiant (dans son aspect qualifiant), l'enseignement de promotion sociale, l'enseignement supérieur professionnalisant, la formation professionnelle ainsi que le Consortium de validation des compétences ;
- ▶ que **les acteurs** au niveau intermédiaire **sont multiples** et dépendent des gouvernements communautaires et régionaux, ce qui rend complexe la coordination de ces instances ;
- ▶ que ces acteurs sont tous engagés, à des degrés divers dans une démarche de qualité, sauf l'enseignement secondaire qualifiant où rien n'est formalisé, mais les expériences pratiquées par certains établissements montrent qu'une approche qualité rigoureuse est possible à ce niveau ;
- ▶ que la Recommandation EQARF du 18 juin 2009 décrit **le cercle de qualité** avec une liste des critères de qualité et descripteurs indicatifs, et propose **une liste des indicateurs** pour mesurer la qualité ; que ces indicateurs, de même que les critères, seraient considérés comme optionnels ; que l'on pourrait les utiliser de manière volontaire, à titre indicatif seulement ;
- ▶ que bon nombre d'entre eux sont réalisables grâce aux données disponibles auprès des opérateurs de la formation, des services administratifs pour l'enseignement, et auprès des organismes responsables de l'emploi en ce qui concerne les indicateurs de contexte ;
- ▶ que, cependant, les statistiques existantes ne sont pas toujours comparables et que le suivi de trajectoire et/ou de cohortes est difficile voire impossible, y compris pour un même opérateur ;
- ▶ que si l'on veut se doter d'indicateurs pour piloter une politique d'apprentissage tout au long de la vie, une collaboration entre Communauté et Régions est indispensable pour la définition des indicateurs et le relevé des statistiques ;
- ▶ que dès 2011, il est recommandé aux Etats membres de préciser comment la recommandation EQARF sera appliquée dans les différents secteurs concernés ;
- ▶ que pour 2013 un rapport devra être rendu sur l'implémentation du processus, tenant compte des critères de références de la recommandation européenne et des outils proposés par EQAVET (European Quality Assurance in Vocational Education and Training, réseau européen pour la mise en œuvre de la recommandation EQARF) ;

2. Le CEF formule les recommandations suivantes :

- ▶ Définir une **vision stratégique** à partager entre les gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Cocof pour le développement d'une politique commune en matière d'apprentissage tout au long de la vie.
- ▶ Décliner et faire partager cette **vision stratégique** par les opérateurs d'enseignement qualifiant et de formation, ainsi que par le Consortium de validation des compétences, dans cette même logique de développement des conditions nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie.
- ▶ Définir **les objectifs, les rôles et missions** de chaque « opérateur³ » dans ce cadre, afin de concrétiser cette vision stratégique⁴.
- ▶ **Développer des outils de pilotage et/ou coordonner les outils de pilotage existants** par rapport à ces objectifs et ce, à chaque niveau (au niveau stratégique de la communauté française, au niveau territorial intermédiaire et au niveau des institutions d'enseignement et de formation).
- ▶ Prévoir un **lieu unique de coordination** des composantes ou démarches utiles à la mise en œuvre d'une politique cohérente d'apprentissage tout au long de la vie (validation des compétences, Service francophone des métiers et qualifications, gestion de la qualité...).
- ▶ Développer des **indicateurs et statistiques compatibles** pour les différents « opérateurs » dans le but d'assurer le pilotage précité, en fonction de la stratégie et des objectifs définis.
- ▶ Tenir compte à chaque niveau de ses indicateurs pour **évaluer régulièrement les progrès** vers les objectifs prédéfinis et adapter la vision stratégique et sa déclinaison en objectifs opérationnels au regard des résultats observés.
- ▶ **Développer une approche de gestion de la qualité dans le secondaire qualifiant, soutenir les initiatives en cours dans l'enseignement secondaire de promotion sociale** et dégager les moyens humains et matériels nécessaires à leur mise en œuvre.
- ▶ Assurer **transparence et visibilité des approches qualité**, dans le respect des démarches déjà élaborées, en tenant compte des spécificités des opérateurs d'enseignement et de formation et en évitant une approche normative.

³ Le terme « opérateur » est pris au sens générique et concerne les opérateurs d'enseignement qualifiant (l'enseignement secondaire qualifiant y compris les CEFA et le spécialisé de forme 3 et 4, l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur professionnalisant) et de formation professionnelle, ainsi que le Consortium de validation des compétences.

⁴ Cette définition des objectifs stratégiques ainsi que des objectifs, rôles et missions de chaque « opérateur » peut faire l'objet d'un Avis ultérieur du CEF.

- ▶ Se diriger vers une **approche commune de la gestion de la qualité du processus de certification** (au sens européen⁵) en vue d'assurer la confiance mutuelle. Celle-ci peut se faire par une définition commune des niveaux de maîtrise des acquis d'apprentissage partagés entre opérateurs et, par exemple, par des échanges de pratiques ou par des participations croisées aux jurys, incluant des professionnels de terrain.

- ▶ Vu les échéances européennes rapprochées, **mettre en place un point national⁶ de référence** incluant toutes les parties prenantes et les membres désignés pour les différents groupes de travail européens et ce, en concertation avec les travaux sur le CEC et les ECVET.

⁵ Certification : résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente établit qu'un individu possède au terme d'un apprentissage les acquis correspondant à une norme donnée.

⁶ Point de référence national tel que prévu dans la Recommandation européenne ; national devant ici être compris comme relatif à l'espace Communauté française, Région wallonne et Cocof.